



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

## Ce qui vous attend en 2023



Après la rétrospective de l'année 2022 publiée dans ses numéros du [30 décembre](#) et du [3 janvier](#), la Lettre pro vous présente les perspectives de l'année à venir. Les projets sont nombreux.

### Sur le chemin du CHRU



**Des échéances dès les prochains mois.** Dès ce mois de janvier, une commission médicale d'établissement préfiguratrice du futur CHRU succédera à la commission médicale du groupement hospitalier de territoire (GHT). Sa composition sera arrêtée par les trois hôpitaux, et permettra à la fois de refléter l'ambition hospitalo-universitaire et d'inclure les sites de façon équilibrée. Pour chaque filière de soins (urgences, gynécologie, psychiatrie...), un pilote sera désigné. Il sera chargé de rédiger le projet médical leur filière : soins, formation, recherche. Certains projets de filière sont quasi aboutis, d'autres auront besoin de davantage de soutien. L'objectif est que le projet médical de territoire du futur CHRU de Guyane soit arrêté à la fin du premier semestre. Enfin, le mode de gouvernance du futur CHRU doit être tranché d'ici à la fin mars.

**Des hôpitaux de proximité à Maripasoula, Grand-Santi et Saint-Georges.** Les CDPS de Maripasoula, Grand-Santi et Saint-Georges deviendront hôpitaux de proximité, en 2023. En fin d'année, ils ont obtenu leur autorisation d'activité de médecine H24. Ils compteront six à huit lits d'hospitalisation. Les effectifs seront doublés, avec notamment la présence sur site d'un urgentiste 24/24. De l'imagerie médicale et de la biologie seront possibles sur place. Si les structures modulaires sont privilégiées pour accueillir ces nouvelles activités dans un premier temps, l'hôpital de Cayenne prévoit la reconstruction du centre de Saint-Georges et l'extension de ceux du Maroni. ([Lettre pro du 26 juillet](#))

### Formation et recherche



**Etudes médicales :** vers un premier cycle complet en Guyane. Si les travaux avancent aussi vite qu'espérés, les Antilles-Guyane auront leur faculté de médecine de plein exercice à la rentrée de septembre. Cela se traduirait alors par l'ouverture de la deuxième année de médecine à Cayenne, puis de la troisième année un an plus tard. Les hôpitaux du territoire seraient également amenés à

accueillir en stage les étudiants de deuxième cycle. ([Lettre pro du 22 avril](#))

**Livraison du bâtiment recherche.** Il est attendu pour la fin de l'année, le bâtiment recherche de l'hôpital de Cayenne est conçu en L, sur trois niveaux plus un amphithéâtre. Le chantier aura duré deux ans. ([Lettre pro du 17 décembre 2021](#))

### De nouvelles prises en charge



**La chirurgie du ptérygion en cabinet d'ophtalmologie a démarré.** C'est une première en France, et c'est en Guyane qu'elle s'est passée ! Mardi après-midi, le Dr Max Gérard, ophtalmologue libéral à Cayenne, a opéré ses quatre premiers patients du ptérygion primitif, une tumeur bénigne qui pourrait toucher 12 % de la population. Jusque-là, cet acte ne pouvait être réalisé qu'en établissement de santé. C'est la première fois qu'elle est réalisée en cabinet. Cette innovation a été reconnue dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale 2018, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. ([Lettre pro du 17 novembre 2021](#))

**La chirurgie de l'obésité reprend.** Après plusieurs années d'interruption sur le territoire, cette activité va redémarrer dans les deux centres hospitaliers de Cayenne et Kourou, autour du Dr Nadia Sabbah, cheffe du service d'endocrinologie-diabétologie à Cayenne, et de deux chirurgiens, les Dr Hakim Amroun (chef de pôle à Cayenne) et Aziz Khazraï (Kourou). Une chirurgie qui s'intègre à un parcours de soins préalable de plusieurs mois, conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé. Les premières opérations sont envisagées pour février ou mars. ([Lettre pro du 8 novembre](#))

**Création de l'unité neurovasculaire.** C'est cette année que doit voir la jour l'unité neurovasculaire (UNV) du centre hospitalier de Cayenne. Cela permettra notamment de renforcer la prise en charge des victimes d'AVC, avec quatre lits d'aigu et dix lits de post-aigu. Fin septembre, le Pr Bertrand de Toffol, chef de pôle cardio-vasculaire et métabolique, pouvait déjà compter sur neuf autres praticiens. ([Lettre pro du 23 septembre](#))

**Des fenêtres de demande d'autorisation ouvertes actuellement.** Début décembre, [l'Agence régionale de santé a ouvert plusieurs fenêtres de demande d'autorisation de plusieurs activités de soins et équipements lourds](#). Certains pourraient donc se concrétiser dans les prochains mois : médecine, chirurgie (ambulatoire et hospitalisation complète), réanimation (polyvalente adulte), traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale (centres lourds, unité de dialyse médicalisée, unité d'autodialyse, dialyse à domicile, dialyse péritonéale), soins de suite et de réadaptation (polyvalent, affections cardiovasculaires, affections

de l'appareil locomoteur, affections du système nerveux, affections liées aux conduites addictives), psychiatrie (hospitalisation complète adulte), scanographie à utilisation médicale (scanner).

### Des chantiers aboutissent, d'autres démarrent



**Le Chog ouvre son centre de santé.** A Saint-Laurent du Maroni, le début d'année sera marqué par l'ouverture du centre de santé du Chog. Il sera installé dans l'ancien hôpital, en centre-ville, et regroupera quatre médecins généralistes (deux au démarrage jusqu'au déménagement du Cegidd qui occupe une partie des locaux), une infirmière de pratique avancée, une infirmière, un médiateur en santé, deux secrétaires et deux assistants médicaux. Il sera ouvert de 7h30 à 17h30 en semaine, sur rendez-vous l'après-midi, et de 7h30 à 12h30 le samedi. « Etre géré par le Chog doit nous permettre de fonctionner comme un véritable service de l'hôpital et d'avoir un lien privilégié avec les autres services, espère le Dr Alexandre Lachartre, qui copilote le projet. Ce sera plus fluide. Cela permettra de trouver des rendez-vous rapides pour les patients, de prendre les rendez-vous pour eux, de baliser leur parcours, de rédiger des protocoles spécialité par spécialité, avec les services du Chog. »

**La clinique Canopée attendue pour la fin de l'année.** Le groupe Rainbow espère ouvrir la clinique Canopée en fin d'année, sur la ZAC Hibiscus, à Cayenne (derrière la clinique Saint-Adrien du groupe Guyane Santé). Le projet prévoit 20 lits de soins de suite et rééducation (SSR) pour enfants, 20 lits de SSR pour adolescents, 15 lits de SSR pour enfants en hôpital de jour, 20 lits de SSR polyvalents adultes dont 6 pour patients en état végétatif chronique (EVC) - État pauci-relationnel (EPR), 14 lits de médecine gériatrique, 6 lits de soins palliatifs adultes, 20 lits de médecine pédiatrique dont 4 de soins palliatifs, 10 places en HDJ adultes soins de support et lutte contre la douleur, un centre de « médecine intégrative » et huit appartements inclusifs pour personnes âgées. ([Lettre pro du 14 décembre 2021](#))

**Le plus grand laboratoire de Guyane à Soula.** La ZAC de Soula, à Macouria, projette d'accueillir le nouveau laboratoire de Biosoleil, cette année. Installé sur deux niveaux, le local abritera une activité de laboratoire de prélèvement et un plateau technique de 800 m<sup>2</sup> pour l'analyse médicale. Ce dernier comprendra une salle technique pour les analyses d'immunologie et hématologie, une autre pour les analyses de microbiologie, et une troisième pour des analyses dites « spécialisées » comme le dosage du mercure, le dosage du plomb et une plateforme de séquençage à haut débit.

**Début de la rénovation du bâtiment principal du CHC.** A l'hôpital de Cayenne, les travaux de restructuration du bâtiment de médecine-chirurgie démarrent au premier trimestre, annonce le CHC dans un communiqué. Ils dureront trente-six mois, sur site occupé. « Il inclut un nouveau bâtiment pour les consultations, un plateau de soins critiques étendu et restructuré, une augmentation du nombre de lits et places (soit 79 lits) pour la médecine, la chirurgie et les soins de suite et réadaptation par rapport à l'existant. Cette structure, mise en service il y a une trentaine d'années, ne répond plus aux normes d'un accueil décent et conforme aux standards exigés dans les principaux référentiels hospitaliers. L'accent sera mis sur le confort et l'accueil (climatisation complète des zones d'hospitalisation, acquisition d'un matériel hôtelier conforme au standing attendu, internet, TV, sanitaires, chambres individuelles plus agréables et nombreuses, signalétique), la mise à niveau de la sécurité du bâtiment en vue de conforter les efforts déjà accomplis (sécurité incendie, désenfumage, vidéosurveillance) et l'amélioration des conditions de travail et des prises en charge (livraison d'un nouveau plateau de soins critiques et d'un service UMIT totalement repensé avec un capacitaire adapté). »

**D'autres travaux au CHC et dans les CDPS.** Toujours cette année débutera la reconstruction des centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS) d'Apatou, Camopi et Papaïchton. Une maison hospitalière pour l'hébergement temporaire non médicalisé de 29 lits verra le jour à Cayenne. La rénovation de l'ensemble des secteurs de psychiatrie se poursuit. Des travaux de modernisation des plateaux de biologie et d'imagerie sont programmés.

## De nouvelles organisations

**Une CPTS dans l'ouest.** Après l'Île-de-Cayenne et le secteur des Savanes, l'ouest guyanais aura à son tour sa communauté territoriale pluriprofessionnelle de santé (CPTS). Elle devrait voir le jour dans les prochains mois et réunir de nombreux professionnels et établissements de santé.

**Les CPS de la Croix-Rouge transformés en centres de santé.** C'est l'un des principaux chantiers de la Croix-Rouge française, cette année. Ses trois centres de prévention santé (CPS) de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni deviendront centres de santé. Cela leur ouvrira le remboursement par la Sécurité sociale et donc la possibilité d'accueillir tout type de patients. L'objectif de la Croix-Rouge reste de répondre aux besoins en santé des personnes vulnérables.

**Omédit : un soutien pour la Guyane.** Bientôt l'observatoire des médicaments, dispositifs médicaux et innovations thérapeutiques (Omédit) de Guyane rejoindra l'Omédit de Nouvelle-Aquitaine-Guadeloupe. Cette structure régionale de vigilance et d'appui accompagnera la mise en œuvre des démarches de qualité, de sécurité et d'efficacité médico économique liées aux médicaments et aux dispositifs médicaux, auprès des patients et des professionnels de santé.

**Une carte de séjour pour les professionnels de santé ?** Le projet de loi sur l'immigration doit être présenté en conseil des ministres ce mois-ci. Il prévoit la création d'une carte de séjour pluriannuelle dénommée « Talent – professions médicales et de pharmacie ». Elle concernerait les médecins « quelle que soit leur spécialité », les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes et les pharmaciens. Cette carte serait destinée aux professionnels de santé et à leurs familles « dès lors qu'ils sont recrutés par un établissement de santé public ou privé à but non lucratif ». Cette carte aurait une durée de validité d'un à quatre ans. Cette mesure pourrait être de nature à simplifier le parcours des praticiens à diplômes hors Union européenne (Padhue).

---

## Santé publique : des travaux qui se concrétisent



**Feuille de route cancer : début de la mise en œuvre.** Déclinaison locale de la feuille de route nationale, la feuille de route régionale cancer a été discutée toute l'année dernière par les acteurs du territoire. Elle sera finalisée après les conclusions de la mission des Pr Gilles Calais et Stéphane Culine, et commencera à voir sa concrétisation cette année. La future de route a identifié deux grands objectifs régionaux pour la période 2022-2025 : Définir avec les différents acteurs impliqués une stratégie de dépistage adaptée aux populations cibles sur l'ensemble du territoire (littoral et communes isolées) ; Développer la prise en charge locale du cancer afin d'inscrire les personnes dans un parcours de santé, notamment dans le cadre de la création du centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Guyane en 2025. Le centre de coordination en cancérologie (3C) est en cours de constitution au centre hospitalier de Kourou ([Lettre pro du 27 septembre](#))

**Le projet territorial de santé mentale se concrétise.** Fruit de plus d'un an et demi de travail, [le projet territorial de santé mentale \(PTSM\) a été publiée fin novembre par l'ARS](#). Le document est organisé autour de sept axes stratégiques : développer la promotion de la santé mentale des enfants et des jeunes ainsi que la prévention, renforcer le repérage précoce, l'accès au diagnostic et l'intervention précoce, accompagner la montée en compétences pour améliorer le parcours, améliorer le parcours par la coordination, garantir une offre de soins et d'accompagnement de qualité sur tout le territoire, améliorer l'inclusion et renforcer le pouvoir d'agir et l'intervention par les pairs, favoriser l'accès aux droits et lutter contre la stigmatisation. Le PTSM décrit les projets et les actions, qui commenceront à voir le jour cette année.

**Une feuille de route autour du signalement.** Mi-novembre, l'ARS a organisé sa première Journée régionale de veille sanitaire. Un des objectifs est de renforcer la culture du signalement, Qu'il s'agisse d'un cas de maladie à déclaration obligatoire, d'un événement indésirable grave associé aux soins (EIGS), d'une intoxication alimentaire ou de tout autre événement ayant un potentiel impact sanitaire. Une feuille de route est en cours de rédaction, pour les trois années à venir, afin de mieux sensibiliser les professionnels de santé sur le signalement, d'améliorer sa gestion et de renforcer la rétro-information aux professionnels qui l'ont effectué. ([Lettre pro du 22 novembre](#))

**Accès à l'eau potable : le droit des personnes renforcé.** L'ordonnance du 22 décembre 2022 transpose la directive européenne du 16 décembre 2020 dite « directive eau potable », qui fixe de nouvelles règles pour protéger la santé humaine des risques de contamination des eaux potables. Elle réaffirme en particulier le droit à l'accès à l'eau potable pour tous dans tous les territoires, y compris en Outre-mer. En particulier, les arrêtés et décrets de transposition devraient introduire de nouvelles responsabilités pour les communes et leurs établissements publics de coopération en matière d'accès à l'eau des personnes raccordées et non raccordées au réseau public de distribution. Les collectivités compétentes sur l'eau devront ainsi mettre en œuvre un diagnostic territorial permettant d'identifier les personnes n'ayant pas un accès suffisant à l'eau, ainsi que les raisons expliquant cette situation, puis, de mettre en œuvre des mesures correctives techniquement réalisables et proportionnées à l'urgence.

**Les préservatifs gratuits en pharmacie pour les moins de 26 ans.** Comme nous vous l'indiquons dans la Lettre pro de mardi, les préservatifs sont désormais gratuits en pharmacie pour les moins de 26 ans. Les 18-25 ans devront donner leur carte Vitale au comptoir ; les mineurs, seulement leur date de naissance. Le coût sera pris en charge par la Sécurité sociale.

---

### Un renforcement de l'offre pour les personnes âgées et les personnes handicapées



**Un plan de rattrapage pour les personnes âgées.** L'Outre-mer et la Corse sont actuellement dans une situation de sous-équipement dans le secteur des personnes âgées. Cette situation est amenée à s'aggraver dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population. Dans ce contexte, un plan de rattrapage spécifique est en cours de déploiement pour permettre de développer l'offre d'aide et de soins à domicile ainsi que l'offre de répit pour les aidants et de disposer d'une capacité minimale en Ehpad. Deux projets d'envergure sont actuellement en discussion (sécurisation des crédits) pour la création de deux Ehpad : l'un à Maripasoula et l'autre à Saint-Georges ainsi que la création d'une UHR (Unité d'hébergement renforcée) à Saint-Georges également.

**Un Ehpad hors les murs à Kourou, en attendant l'Ehpad en dur.** Dans les prochaines semaines, l'ARS désignera le porteur du projet d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de Kourou. Le bâtiment, dont la construction pourrait démarrer cette année, comprendra 18 lits dont 5 pour l'accueil de jour, 1 pour les personnes âgées sortant d'hospitalisation, ainsi qu'une unité d'hébergement renforcé pour les personnes les plus dépendantes. Un second lot consiste en un Ehpad hors les murs de 10 places sur Kourou, habilité à l'aide sociale à 100 %. Il pourrait voir le jour cette année.

**Deux Ssiad pour les Savanes et l'ouest.** Jusqu'à présent, seul l'agglomération cayennaise était couverte par un service de soins infirmiers à domicile (Ssiad). A compter de 2023, ce ne sera plus le cas. Un Ssiad de 60 places sera géré par l'association L'Ebène dans les Savanes, sur un territoire allant de Kourou à Iracoubo. Un second sera géré par Rainbow Guyane dans l'ouest. Il proposera 34 places, d'Apatou à Awala-Yalimapo, en passant par Saint-Laurent du Maroni et Mana.

**Un plan de rattrapage pour les personnes handicapées.** Les chiffres varient entre 1 400 et 1 900 orientations qui ne bénéficient pas d'une prise en charge en établissement ou service médico-social (ESMS). Afin de répondre au mieux aux attentes de la population, un plan de rattrapage est actuellement en cours de construction auquel seront associés l'ensemble des acteurs. Il s'agira de rattraper le taux d'équipement national, anticiper les effets démographiques, assurer une meilleure équité territoriale d'accès aux ressources.

**Handicap : un accueil de jour à Saint-Laurent du Maroni.** Dans le courant de l'année, l'association l'Ebène ouvrira un accueil de jour à Saint-Laurent du Maroni. L'établissement permettra l'accueil de porteurs de tout type de handicap : autisme, personnes à mobilité réduite, déficience légère ou sévère, trisomie 21... Outre des espaces d'activité, des chambres ont été aménagées pour de l'accueil temporaire.

**Attirer davantage de professionnels dans les métiers du médico-social.** Des tensions sont constatées dans le milieu médico-social sur l'ensemble du territoire national mais elles sont particulièrement marquées dans les Outre-Mer et notamment en Guyane. L'action de l'ARS Guyane consistera à co-construire avec les acteurs locaux les actions à mettre en place pour faire face à ces tensions et rendre le champ médico-social plus attractif : former plus et localement, mise en place d'une conciergerie...

### Ce que prévoit la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023

**Renforcer la prévention en santé.** La loi vient renforcer le virage pris pour davantage de prévention avec comme principales mesures : la mise en place de rendez-vous de prévention aux âges clés de la vie (20-25 ans, 40-45 ans et 60-65 ans) dès 2023 ; le dépistage sans ordonnance des infections sexuellement transmissibles sur le modèle de celui du VIH, et pris en charge à 100% sous éventuelle condition d'âge ; l'accès gratuit et sans ordonnance à la contraception d'urgence pour toutes et tous ; l'élargissement de la compétence de prescription vaccinale pour les pharmaciens, les infirmiers et les sages-femmes, sur les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) ; l'expérimentation pendant trois ans du dépistage obligatoire de la drépanocytose chez les nouveau-nés.

**Améliorer l'accès à la santé.** Plusieurs mesures devraient permettre d'améliorer l'accès à la santé sur l'ensemble du territoire : création d'une quatrième année d'internat de médecine générale. Cette année supplémentaire sera consacrée à des stages en cabinet médical, en priorité dans les zones médicalement tendues ; possibilité jusqu'à fin 2035 pour les médecins et infirmiers de travailler jusqu'à 72 ans à l'hôpital ; exonération des cotisations vieillesse en 2023 pour les médecins retraités qui reprennent leur activité ; rationalisation des dispositifs d'aide à l'installation des médecins libéraux ; expérimentation pendant trois ans de l'accès direct des patients aux infirmiers en pratique avancée (IPA) dans le cadre de structures d'exercice coordonné ; mise en place d'un nouveau modèle de financement des médicaments de thérapie innovante qui permettra à la fois une protection de la trésorerie des hôpitaux et un paiement lié aux résultats en vie réelle ; prolongation d'un an de l'expérimentation sur le cannabis thérapeutique. Ces mesures seront complétées dans le cadre du Conseil national de la refondation en santé et par les négociations de la prochaine convention médicale entre l'assurance maladie et les médecins libéraux dont la signature devrait intervenir au plus tard en mars.

**Pour les personnes âgées et les personnes handicapées.** Pour répondre à l'attente forte des Français de vieillir chez eux le plus longtemps possible, la loi réforme le financement des services proposant des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Afin de lutter contre l'isolement, les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) auront le droit à partir du 1er janvier 2024 à deux heures supplémentaires par semaine dédiées au lien social. Dans la suite du plan d'investissement du Ségur, les Ehpad vont être modernisés et davantage médicalisés pour mieux accompagner les résidents en renforçant la présence de soignants auprès des résidents. D'ici 2027, 50 000 postes doivent être créés dans ces établissements.

**Garantir la soutenabilité de la Sécurité sociale.** La prévision de solde de la sécurité sociale pour 2023 s'établit à -7,1 milliards d'euros, soit un niveau très proche de celui initialement proposé dans le projet présenté par le gouvernement le 26 septembre dernier (- 6,8 milliards d'euros) et en nette amélioration par rapport à 2022 (-18,9 milliards d'euros) et 2021 (-24,3 milliards d'euros). Cette prévision tient compte des améliorations apportées au cours de la discussion parlementaire, et notamment d'une hausse de plus d'un milliard d'euros des crédits des établissements de santé au titre de 2022 par rapport au projet présenté en septembre afin de financer la prolongation des mesures d'urgences des grandes vacances, d'apporter un soutien pour la période actuelle aux services sous tension, notamment de pédiatrie, et de compenser les surcoûts liés à l'épidémie de Covid-19 pour les établissements de santé. En outre, le tarif horaire plancher des prestations d'aide et d'accompagnement a été relevé à 23 euros.

## EN BREF

### ◆ L'épidémie de bronchiolite en recul



A la différence de l'épidémie de grippe (lire dans le Coup d'œil), celle de bronchiolite a reflué, en fin d'année, indique Santé publique France, dans un point épidémiologique diffusé hier. Au cours de la dernière semaine de l'année, « le nombre de passages aux urgences pour bronchiolite chez les nourrissons était en diminution à un niveau proche des valeurs observées en période interépidémique. Cependant, le VRS était toujours identifié par les laboratoires hospitaliers. L'épidémie de bronchiolite se poursuit en Guyane. »

## ◆ Programme de formation de GPS



Guyane promo santé propose plusieurs formations au cours du premier trimestre, à Cayenne et Saint-Laurent du Maroni. Ces formations sont ouvertes à tout professionnel ou bénévole mettant en œuvre des projets d'éducation pour la santé. L'accès à ces formations est gratuit grâce au soutien de l'ARS.

- Concevoir un projet en éducation et promotion de la santé : méthodes et démarches éducatives (du 16 au 18 janvier à Cayenne ; du 27 au 29 mars à Saint-Laurent du Maroni) : élaborer un projet simple en éducation pour la santé, adapter sa démarche éducative dans le cadre d'une intervention, mobiliser de nouvelles connaissances et compétences sur les outils et techniques d'intervention.
- Promouvoir la santé par le renforcement des compétences psychosociales (du 23 au 25 janvier à Cayenne ; du 30 janvier au 1er février à Saint-Laurent du Maroni) : se repérer dans le concept de compétences psychosociales (CPS), favoriser le renforcement des CPS de son public grâce à ses attitudes éducatives au quotidien, identifier et s'approprier des techniques d'animation collective de renforcement des CPS.
- Santé mentale des jeunes : prévenir et accompagner (du 13 au 15 février à Saint-Laurent du Maroni) : développer une compréhension des questions de santé mentale et de bien-être, développer une réflexion autour de constats et d'indices dans ses observations, établir une relation de confiance en situation d'entretien, orienter un jeune en fonction de ses besoins.

## ◆ Conseil national de la refondation en Guyane, les citoyens ont la parole



Le volet santé du Conseil national de la refondation (CNR) a été lancé le 3 octobre par le ministre de la Santé et de la Prévention. Il se décline en Guyane jusqu'en fin janvier avec pour objectif de faire émerger du terrain des solutions concrètes pour améliorer le système de santé, précise l'Agence régionale de santé dans un communiqué. Le but de ce CNR Santé est de recueillir des propositions citoyennes et

officielles (élus, professionnels de santé, associations...) pour améliorer notre système de santé et formuler des pistes d'actions concrètes pour construire ensemble des solutions nouvelles. Suite à ces échanges, les idées et suggestions d'évolutions qui auront été discutées seront portées à la connaissance du ministère. Quatre grands défis pour co-construire un nouveau système de santé :

- Donner accès à un médecin traitant ou une équipe traitante à tous, en particulier aux plus fragiles ;
- Avoir une réponse d'urgence partout, accessible et de qualité ;
- Mobiliser les leviers locaux d'attractivité pour les métiers de la santé
- Faire entrer la prévention dans le quotidien de tous les Français en organisant des temps de prévention à tous les âges et dans tous les lieux de vie.

L'ARS Guyane a mis en place un formulaire complété avec des premières pistes, permettant à tout un chacun d'y apporter sa contribution. **Le formulaire du CNR Guyane est disponible au lien suivant (accessible sur PC et smartphone) :** <https://bit.ly/3YJA8ef>

## Le nez dans le PRS



Le Projet régional de santé (PRS) constitue la feuille de route en matière d'accès aux soins et de parcours de soins, en Guyane, jusqu'en 2028. Elaboré en 2018, il a été profondément modifié du fait de la crise Covid, de la création du GHT, du développement du numérique en santé et, désormais, du projet de CHU de Guyane. Une version révisée a été publiée en 2022. Parce qu'il liste les projets de développement majeurs pour la santé en Guyane, parce

qu'il précise, pour certaines spécialités, les autorisations qui pourront être accordées, nous vous proposons, filière par filière, de découvrir ou redécouvrir son contenu. Pour les activités soumises à autorisation, un tableau précise les autorisations accordées dans le cadre du PRS 1 (2011-2015), les projets initiaux du PRS 2 (2018-2028) et les projets de la version révisée (PRS 2 actualisé). Cette révision propose des autorisations en coupant la Guyane en deux : la zone 1 comprend Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly ; la zone 2, le reste du territoire.

### ■ Périnatalité

Le suivi de la grossesse et le séjour à la maternité représentent deux leviers importants pour le repérage et l'accompagnement des femmes enceintes et/ou des futurs parents en situation de

vulnérabilité, que ce soit lors de la déclaration de grossesse, lors des consultations « obligatoires » ou lors du séjour à la maternité. La réduction de la mortalité péri et néonatale constitue aujourd'hui un objectif prioritaire pour la région de Guyane qui connaît un nombre de décès d'enfants de moins de 1 an supérieur à la moyenne nationale. En confortant le rôle des PMI (protection maternelle et infantile), des CDPS (centres délocalisés de prévention et de soins) et CPP (centres périnataux de proximité) dans le suivi et la surveillance de la grossesse de toutes les femmes enceintes dont celles qui présentent des risques de complications sur les territoires isolés, l'offre de soins régionale doit valoriser l'orientation vers le bon niveau de suivi et de prise en charge si besoin, la coordination entre professionnels de santé, l'accompagnement des femmes et familles les plus éloignées du système de santé et étoffer l'accès aux droits et aux soins des femmes en situation de double insularité.

Au titre du Plan Guyane Santé 2025 et dans le cadre de la création du CHRU, les perspectives, orientations et nouveaux objectifs, en lien avec les projections stratégiques apportées à l'offre de soins en Guyane pour la filière Périnatalité, se déclinent ainsi :

Comme le rappelle le [rapport IGAS relatif au renforcement de l'offre de soins en Guyane](#) (février 2021), la filière périnatalité doit « s'affirmer et constituer une filière d'excellence, complète et coordonnée, notamment en y incluant la PMI et les CDPS et la montée en puissance des plateaux techniques existants sur le territoire. Sur ce point, l'offre de soins en matière de périnatalité doit se prioriser au regard des objectifs suivants » :

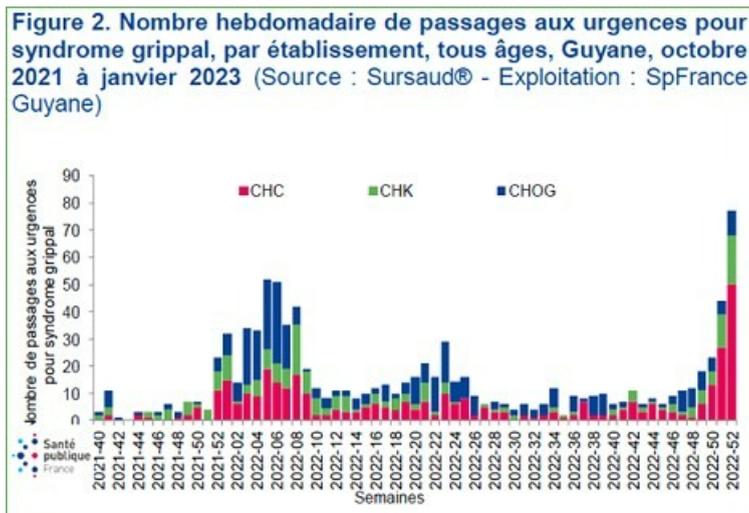
- Promouvoir la santé des nouveaux nés et des enfants, en lien avec leur entourage familial et agir sur les déterminants de santé (environnement, comportements favorables à la santé) dès le plus jeune âge et valoriser l'accompagnement à la parentalité et la guidance parentale ;
- Constituer et labelliser une filière périnatale territoriale, pour une meilleure orientation des hospitalisations en adéquation aux besoins des populations (recommandation n°15 - Rapport IGAS - Février 2021) ; Des parcours sont en cours d'élaboration avec l'appui du réseau périnat Guyane.
- Développer les synergies et les mutualisations entre les établissements de santé, les CDPS, la PMI et la médecine scolaire pour mieux couvrir les besoins de santé du territoire en matière de périnatalité et fluidifier la prise en charge de la femme enceinte et de la petite enfance ; L'objectif sur la sensibilisation des parturientes au recours à la péridurale n'est pas une priorité par rapport à tous les enjeux de la périnatalité.
- Mettre en place des équipes mobiles de sages-femmes assurant des visites à domicile, en articulant ces équipes avec les sages-femmes libérales assumant déjà ce rôle ;
- Assurer un axe sur le suivi gynécologique de dépistage tout au long de la vie ;
- Assurer sur les territoires de l'intérieur un renforcement des PMI en s'appuyant notamment sur une plus grande collaboration avec le GHT (postes partagés, acquisition de compétences, formation)
- Renforcer l'action des PMI en proposant à des professionnels de santé un exercice partagé entre leur CH et l'un des centres de PMI de leur secteur
- Développer le repérage précoce et favoriser la construction de parcours individualisés, orientés vers la famille et coordonnés entre les acteurs (souffrance psychosociale, vulnérabilités, précarité ...) ; notamment avec l'examen de l'entretien prénatal précoce est obligatoire depuis mai 2020 (une mesure de la LFSS)
- Améliorer la prévention et le suivi de la prématurité et des grossesses précoces, par un renforcement massif de la protection maternelle et infantile via les futurs centres périnataux de proximité (CPP). Selon le rapport IGAS (février 2021), la « réduction de la morbi-mortalité périnatale passe par la diminution du nombre de grossesses non ou insuffisamment surveillées. En Guyane, le suivi des grossesses est globalement moins bon quantitativement et qualitativement qu'en Métropole (65% des parturientes sont suivies dès le premier trimestre en Guyane, contre 95% en métropole), avec un recours à l'échographie de dépistage plus faible. Ce suivi plus tardif s'explique en partie par des difficultés d'accès aux droits et aux soins, notamment dans les territoires isolés et parmi les populations les plus précaires » ;

Préserver et développer l'accès au suivi de grossesse et au suivi du post partum sur les territoires isolés, via la coordination des centres périnataux de proximité (CPP) pour lesquels des groupes de travail et le réseau Périnatalité sont créés afin favoriser l'association entre CDPS et PMI; ➤ Assurer un développement territorial coordonné des surspécialités pédiatriques pour réduire les Evasans et préserver les liens familiaux.

Ainsi, l'objectif général du PRS 2 actualisé, en matière de périnatalité, est de garantir le même niveau de sécurité et de qualité des soins sur tous les territoires de Guyane, y compris dans les zones les plus reculées. Comme le préconise le rapport IGAS relatif au renforcement de l'offre de soins en Guyane (février 2021), la priorité opérationnelle doit s'articuler autour de l'objectif suivant : « Diminuer les risques liés à la grossesse, accompagner les vulnérabilités parentales et favoriser le bon développement de l'enfant ».

***Dans la rubrique Le Nez dans le PRS de mardi : Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale***

Le nombre de passages aux urgences pour syndrome grippal a fortement augmenté, au cours des deux dernières semaines de l'année. Dans un point épidémiologique diffusé hier, Santé publique France recense 44 passages au cours de la semaine précédant Noël et 77 passages la semaine suivante. Au cours de la dernière semaine de l'année, « les passages pour syndrome grippal concernaient majoritairement des patients âgés de 15 à 64 ans (50/77) suivi de ceux âgés de moins de 15 ans (16/77). Le nombre de consultations pour infection respiratoire aiguë dans les cabinets du réseau Sentinelle était en légère baisse.



## Infos

Utile pour votre exercice

### ► Renforcement de la surveillance génomique du Sars-CoV-2

La situation épidémiologique s'est rapidement dégradée en Chine après l'abandon de la politique « zéro Covid ». Le pays fait actuellement face à une vague de contaminations associée à de fortes tensions sur le système de santé. Les autorités sanitaires chinoises n'ont à ce stade pas signalé l'apparition d'un variant émergent préoccupant. Il apparaît toutefois nécessaire de prendre d'ores et déjà des dispositions pour renforcer la surveillance génomique du SARS-CoV-2 sur le territoire national. Un [message DGS-Urgent](#) les précise :

- Il est demandé aux laboratoires et aux professionnels de santé réalisant un dépistage du SARS-CoV-2 de questionner systématiquement toute personne venant se faire tester sur un éventuel séjour à l'étranger dans les 14 jours précédant la date de début des symptômes ou du prélèvement. En cas de réponse positive, cette mention du séjour à l'étranger (en précisant le pays) fait l'objet d'un renseignement obligatoire de SIDEp (dans le champ « pays de provenance »).
- Il est demandé aux laboratoires et aux professionnels de santé d'orienter toute personne ayant séjourné à l'étranger et étant arrivée sur le territoire français depuis moins de 48 heures avant l'apparition des symptômes et se présentant pour la réalisation d'un dépistage du SARS-CoV-2 vers la réalisation d'un test RT-PCR (y compris si elle se présente pour la réalisation d'un test antigénique, il convient de lui demander de réaliser un 2nd test RT-PCR si elle est positive afin de pouvoir par la suite adresser le prélèvement pour séquençage).
- Pour les prélèvements positifs des personnes revenant d'une zone de circulation intense du virus et associée à un sur-risque d'émergence de nouvelle souche dans les 48 heures avant l'apparition des symptômes : Il est demandé de réaliser de façon prioritaire le séquençage du prélèvement. A date, seule la situation connue en Chine semble justifier une telle consigne. Pour les prélèvements positifs des personnes revenant d'un autre pays dans les 48 heures avant l'apparition des symptômes, Il n'est pas nécessaire de transmettre spécifiquement les échantillons au CNR des virus respiratoires.
- La situation ne nécessite pas la mise en œuvre d'une conduite à tenir spécifique pour les personnes positives. La conduite à tenir actuellement en vigueur s'applique.

Utile pour vos patients

### ► Mesures pour les personnes se rendant ou revenant de Chine

Le même message DGS-Urgent précise les mesures à la frontière pour les voyages vers et en provenance de Chine :

- Il est recommandé d'envisager un report des voyages non essentiels vers la Chine, tout particulièrement pour les personnes fragiles ou immunodéprimées ;
- L'information aux voyageurs sur la situation sanitaire en Chine et la vigilance à observer au retour en France face à l'apparition de tout signe clinique est renforcée dans les aéroports de Paris ;
- Depuis hier, tout déplacement vers la France depuis la Chine devra faire l'objet de la présentation au départ de Chine d'un résultat de test antigénique ou RT-PCR négatif datant de moins de 48h. A l'arrivée en France, des tests RT-PCR aléatoires sont proposés depuis le 1er janvier aux voyageurs de retour de Chine continentale et de Hong-Kong afin d'identifier de façon précoce d'éventuels variants émergents du SARS-CoV-2 ;
- De la même manière, depuis le 31 décembre 2022, le port du masque est obligatoire dans les avions en provenance de la Chine.

## Situation épidémiologique

Au cours de la dernière semaine de l'année, « l'ensemble des indicateurs virologiques étaient en diminution en Guyane. Les taux d'incidence et de positivité diminuaient respectivement de 53% et de 3,6 points de pourcentage dans un contexte de baisse de l'activité de dépistage. Le R-effectif sur les sept jours glissants du 25 au 31 décembre 2022 de 0,48 (0,38-0,58) est en concordance avec cette situation. Les indicateurs étaient en baisse dans l'Île-de-Cayenne et dans le littoral Ouest avec une diminution de plus de moitié du nombre de nouveaux cas. Ils étaient globalement stables dans les autres secteurs de la Guyane. En milieu hospitalier, la situation était relativement stable. Les passages aux urgences pour suspicion de Covid-19 étaient similaires à ceux de la semaine précédente. Cinq hospitalisations de plus tous services confondus étaient recensées par rapport à la semaine précédente. Une admission en réanimation était enregistrée. A noter qu'un décès hospitalier était à déplorer en Guyane » au cours de la dernière semaine de l'année.

## CHIFFRES



- ◆ 97 946 cas cumulés (+ 67 en 1 semaine) le 5 janvier 2023
- ◆ 14 patients (+5) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ 2 patients (-4) en réanimation
- ◆ 417 décès (=) en milieu hospitalier

## Ils bougent

■ **Jean-Paul Dada** est le nouveau coordinateur de l'antenne du Haut-Maroni de l'association Aides. Il travaillait depuis plusieurs années sur le Haut-Maroni en qualité d'animateur puis de chargé de projet.

## Offres d'emploi



- L'Association guyanaise de réduction des risques (Agrrr) recherche un **chargé de projet GUR** (guichet unique de rue, CDD 6 mois, temps partiel basé à Cayenne). Renseignements et candidature (CV + lettre de motivation) à [coordination.agrrr@gmail.com](mailto:coordination.agrrr@gmail.com).
- L'association Aides recrute son **responsable de la région Guyane** (CDI, temps-plein, poste basé à Saint-Laurent du Maroni). Consulter la fiche de poste et candidater. <https://www.aides.org/emploistage/responsable-de-la-region-guyane>

■ Le réseau Périnat recherche son **secrétaire de coordination** (contrat de mission 12 mois, temps complet). CV et lettre de motivation à l'attention du président du réseau Périnat, Dr Herliche Fagla : [reseaperinatguyane@gmail.com](mailto:reseaperinatguyane@gmail.com). [Consulter la fiche de poste ICI](#).

## Agenda

Demain



► **Endokontzé, vivre avec l'endométriose dans l'ouest guyanais**, organisé par l'association Endoamazones, à 10 heures à la mairie de Saint-Laurent du Maroni.

► **« Fo Zot Savé »** : Le Dr Anne-Marie Bourbigot, pneumologue, répondra aux questions de Fabien Sublet sur l'arrêt du tabac, à 9 heures sur Guyane la 1<sup>ère</sup>.

### Lundi

► Retrouvez **Yana Santé**, l'émission de santé du Dr Jawad Bensalah en partenariat avec la Lettre pro, à 20 heures sur [Facebook](#) et sur la chaîne Youtube de l'émission.

### Jeudi 12 janvier

► **Journée clinique** de l'Association guyanaise des psychologues et du Collège des psychologues du CHC : « Covid-19, aspects psychologiques en Guyane. Et maintenant ? » de 8h15 à 17 heures, à l'auditorium de la mairie de Rémire-Montjoly.

► **EPU du Corevih**, à 18 heures, à la mairie de Saint-Laurent du Maroni : données épidémiologiques PreP en Guyane (Dr Aude Lucarelli, Corevih), cas clinique PreP (Dr Fanja Vergeade, département de santé publique du Chog) et présentation du protocole PreP (Dr Adriana Gonzalez, centre de prévention santé Croix-Rouge française).

### Jeudi 19 janvier

► **Rencontre « ESMS et e-santé, si on en parlait ? »** organisée par le GCS Guyais et l'ARS, à destination des acteurs de la santé (médecins, médiateurs, éducateurs...) de 8h30 à 16h30, à la maison des PEP's, à Saint-Laurent du Maroni. Inscription obligatoire avant le 6 janvier via [ce lien](#).

**Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à [pierre-yves.carlier@ars.sante.fr](mailto:pierre-yves.carlier@ars.sante.fr)**

## Le message du jour



**Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro**

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



[www.guyane.ars.sante.fr](http://www.guyane.ars.sante.fr)

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)